

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : **UN DOLLAR** par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE :—**Pédagogie** : Circulaires aux inspecteurs.—Le cinquantenaire du collège de Joliette.—Le certificat d'études primaires.—104^e réunion des instituteurs catholiques de Montréal (suite et fin).—117^e réunion des instituteurs catholiques de Québec.—**Partie pratique** : Langue française : Cours élémentaire : Dictées, exercices de grammaire, invention et rédaction ; Cours modèle : Dictée et grammaire.—Tenue de livres.—**Divers** : A travers les Beaux-Arts : Architecture grecque (suite)—Le Temple de la Victoire, gravure. La Maison carrée, à Nîmes, gravure. Architecture romaine—Le Panthéon d'Agrippa, à Rome, gravure.—Bibliographie.—L'Union Franco-Canadienne.—Pédagogie.—Annonces.

Département de l'Instruction publique

CIRCULAIRES AUX INSPECTEURS

(No 2)

Québec, 16 septembre 1897.

M. l'inspecteur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, par arrêté ministériel du 13 septembre courant, d'approuver la résolution suivante adoptée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa séance du 20 mai dernier :

“ Que, quand les commissaires d'écoles bâtissent une maison d'école, il est de leur devoir de la faire inspecter, avant son ouverture, par l'inspecteur d'écoles du district qui devra s'assurer, par lui-même, si les plans ont été exécutés conformément aux devis fournis ou approuvés par le Surintendant et aux règlements du comité catholique, et faire rapport au Surintendant ”.

Vous voudrez bien, en conséquence, faire l'inspection de chacune des maisons d'école nouvelles qui seront construites par les commissaires ou syndics dans les limites de votre district d'inspection, et me faire le rapport exigé par la susdite résolution.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

Surintendant.

Le cinquantenaire du collège de Joliette

Nous publierons dans la prochaine livraison de *l'Enseignement primaire* l'éloquent discours que l'honorable M. de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, a prononcé, en juin dernier, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du collège de Joliette.

Le certificat d'études primaires

L'IDÉE DE CETTE RÉFORME FAIT SON CHEMIN

Nous avons le bonheur d'annoncer aux lecteurs de *l'Enseignement primaire* que l'idée d'établir une sanction aux études primaires, fait son chemin. Cette sanction existe pour les études secondaires et supérieures depuis longtemps.

Dès cette année, en vertu d'une décision de M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'École normale Laval, les élèves qui fré-

quentent l'école primaire annexe (école de pratique) de cette institution, subiront au mois de juin 1898 un examen sérieux sur les matières portées au programme scolaire, et recevront, d'après leur degré de capacité, un *certificat d'études primaires*, établissant qu'ils possèdent suffisamment les connaissances nécessaires aux besoins ordinaires de la vie. Il y aura deux sortes de certificats : le *certificat d'études primaires, degré élémentaire*, et le *certificat d'études primaires, degré modèle*.

L'exemple que nous venons de citer part de haut, espérons qu'il sera suivi.

Dans le même temps que M. le principal de l'École normale Laval nous faisait part de sa décision, nous recevions des Cantons de l'Est la lettre qui suit :

“ MONSIEUR C.-J. MAGNAN,
Assistant-rédacteur de
l'Enseignement primaire.

Cher monsieur,

J'ai découpé dans le *Pionnier* de Sherbrooke, et vous les envoie, les quelques lignes qui enregistraient l'an dernier un commencement d'exécution de l'idée sur laquelle vous revenez dans le dernier numéro de votre journal : la formation d'un comité d'examineurs pour chaque municipalité scolaire.

Je suis curé depuis quelques années seulement ; mais aussitôt que j'ai pu voir de près le fonctionnement des écoles de ma paroisse, j'ai été péniblement frappé du manque de contrôle, de l'absence de ce que vous appelez la *sanction* de l'enseignement, de l'absence d'un couronnement quelconque, capable d'exciter l'émulation des enfants et de servir de point de comparaison pour apprécier talents et succès aussi bien chez l'instituteur que chez l'élève.

En lisant votre projet, il m'a semblé y voir le remède au mal que je déplorais et aussitôt que j'ai pu m'emparer de l'oreille des commissaires, j'ai tenté l'essai de votre idée.

Notre petit comité se mettait à l'œuvre l'an dernier, en septembre, au milieu d'écoles bien négligées, je puis vous en donner l'assurance, et déjà, un commencement d'ordre et d'émulation a visiblement succédé au chaos et à l'inertie.

Elle est magnifique votre idée, ne craignez pas de la répéter afin de la faire connaître et adopter. Ce *comité* qu'elle veut excite une légitime ambition chez les institutrices, il dirige et fortifie leur enseignement ; il est l'auxiliaire constant de l'inspecteur *qui lui ne fait que passer*.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. L., Ptre, curé (1).

B. F., 24 sept. 1897.”

Voici ce que disait le *Pionnier*, le 2 octobre 1896 :

“ Nos commissaires d'écoles mettent en pratique une suggestion faite, il n'y a pas longtemps, par le rédacteur de *l'Enseignement primaire*. On a établi, pour cette paroisse un “ bureau de visiteurs ” chargé de travailler au progrès de l'instruction élémentaire. Voici comment les membres de ce bureau accompliront leur mission. Au début de l'année scolaire, ils classent les élèves et contrôlent l'uniformité des livres. A la mi-novembre, ils font une première visite, puis une seconde vers janvier. Les classes sont de nouveau visitées au milieu du mois d'avril et une dernière visite a lieu à la fin de l'année, au mois de juin. De cette manière, le bureau se rend compte de la valeur de l'enseignement et des progrès accomplis par les enfants. C'est sur son rapport que les prix sont décernés lors de l'examen final.

“ Notre “ bureau de visiteur ” est formé de notre dévoué curé, M. l'abbé L. . . , de M. le président et de M. le secrétaire de la commission scolaire.

“ On espère obtenir de bons résultats par ce système d'inspection régulière et périodique.”

M. le curé de B. F. nous a aussi communiqué quelques remarques de M. J.-E. Genest-LaBarre, inspecteur d'écoles, concernant les classes de sa paroisse. Nous détachons de ce document le passage qui suit :

“ J'approuve de toutes mes forces l'organisation du Comité de surveillance qui

(1) A la demande de notre éminent correspondant, nous taisons son nom, mais nous conservons précieusement sa lettre.

existe dans votre municipalité. Je désirerais voir ce système de surveillance établi dans toutes les municipalités de mon district d'inspection. Plus un maître surveille de près ses serviteurs, mieux ceux-ci s'acquittent de leur devoir, et les écoles aussi ont besoin d'être visitées fréquemment par des personnes compétentes, si nous voulons qu'elles produisent de bons résultats. J'engage donc fortement MM. les commissaires à maintenir le système de surveillance qu'ils ont inauguré cette année, et je suis convaincu qu'ils auront lieu de se féliciter des résultats qu'ils en obtiendront".

Dans le même document, qui porte la date du 27 mars 1897, M. l'inspecteur LaBarre reconnaît le bien opéré par la mise en opération de notre projet dans la municipalité de B. F. Nous citons de nouveau M. LaBarre: "J'ai trouvé ici les classes bien organisées et les élèves classés suivant le programme d'études en vigueur, chose que j'ai rencontrée rarement dans les écoles que j'ai visitées jusqu'à présent".

Que le "Bureau des Visiteurs" ajoute aux récompenses qu'il accorde aux plus méritants un *certificat imprimé*, portant la signature des autorités scolaires de la paroisse, et le certificat d'études primaires est établi régulièrement dans la municipalité de B. F. Maintenant, que dans chaque paroisse le curé et les commissaires se donnent la main comme la chose vient de se faire dans la paroisse du vaillant curé de B. F., et dans deux ans d'ici la petite école sera transformée, grâce à la *sanction* que recevra le cours d'études élémentaires qui s'y donne.

L'État n'aurait alors qu'à prêter son concours aux municipalités en instituant régulièrement et officiellement le certificat d'études primaires.

Que l'on nous permette ici un conseil que nous donnons dans toute la sincérité de notre âme et que nous formulons dans l'intérêt de la cause sacrée de l'enseignement confessionnel: que le clergé se fasse un devoir d'entrer souvent dans l'école primaire, tel que notre belle loi d'éducation le veut; qu'il s'identifie avec la cause de l'enseignement élémentaire, comme il s'est identifié avec celle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supé-

rieur; qu'il se fasse l'aide de l'instituteur et de l'institutrice; qu'il ne craigne pas de rappeler aux commissions scolaires les graves devoirs qu'elles ont à remplir, et, Dieu aidant, notre belle province de Québec ne sera jamais affligée de ce terrible fléau social qui a nom la *séparation de l'Eglise et de l'Etat* sur le terrain de l'éducation élémentaire.

C.-J. MAGNAN.

—————

Cent cinquième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, tenue le 28 mai 1897

—————

(Suite et fin)

Le temps que l'on peut consacrer à cet enseignement est très limité. Nous pourrions toutefois lui réserver une demi-heure, deux fois la semaine, de onze heures et demie à midi par exemple, moment où les élèves paraissent naturellement fatigués de la classe.

Ces leçons de choses, données à cette heure de la journée, auraient aussi pour effet, vu l'intérêt qu'elles ne sauraient manquer de provoquer chez l'enfant, de rendre plus facile au maître la discipline générale de la classe.

L'orateur conclut en disant qu'il est de notre devoir de relever cet enseignement des leçons de choses et de lui accorder dans l'école la place et l'attention que requiert son importance.

M. Bergeron prend ensuite la parole. Il se déclare tout d'abord partisan de l'enseignement des leçons de choses.

Ce qu'il n'approuve pas, c'est la manière dont cet enseignement est donné dans la plupart de nos écoles, sinon dans toutes.

Ainsi l'on fait perdre aux élèves un temps précieux sans leur faire le moindre bien. Je voudrais que ce temps, continue M. Bergeron, fût plutôt consacré à l'étude des langues, ou encore de l'arithmétique, choses aujourd'hui indispensables à tout homme, et que les leçons de choses fussent renvoyées à la lecture. Et cela est d'autant plus facile que nous pouvons aisément nous

procurer, comme livres de lecture, des livres qui sont en même temps faits au point de vue de l'enseignement des leçons de choses.

Ces deux enseignements peuvent ainsi facilement se combiner. Ce serait là faire, comme l'on dit vulgairement, d'une pierre deux coups. Mais, pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient bien grave, si nous considérons surtout le peu de temps que nous avons à notre disposition pour bien enseigner toutes les matières du programme.

Au contraire, cette lecture intéresserait beaucoup plus l'élève qui, aidé des explications du maître, comprendrait ce qu'il lit. Ce moyen serait à la portée de tous les maîtres et maîtresses, partant plus pratique que ceux que mon estimable confrère a suggérés avant moi.

Du temps de Pestalozzi, comme aussi de celui de Mme Pape-Carpentier, ajoute l'orateur en terminant, l'enseignement étant purement mnémonique, on avait raison alors, afin de réagir contre un tel abus, d'adopter ce procédé des leçons de choses. Mais aujourd'hui, c'est différent. Et grâce aux progrès qui se sont accomplis dans le domaine de la pédagogie, l'enseignement se donne d'une manière plus raisonnée. Partant ce mode d'enseignement n'a pas à mes yeux toute l'importance qu'on veut bien lui donner.

M. Lippens trouve l'expression *de leçons de choses* trop vague. Il voudrait lui substituer celle de *connaissances usuelles*.

De plus ces leçons, dit-il, doivent être occasionnelles, car je suis opposé à tout formalisme en enseignement.

M. Cassegrain croit, au contraire, qu'il ne serait pas prudent de laisser chacun agir à sa guise, car alors on briserait toute unité d'enseignement.

Je suis, dit-il en faveur d'un programme conçu dans le sens que l'on a exposé plus haut.

M. Lacroix approuve les leçons de choses, qui fournissent à l'enfant l'occasion d'acquérir une foule de connaissances et de mots, et qui font naître chez lui l'esprit d'observation et d'investigation.

M. l'abbé Verreau prend ensuite la parole.

Il faut distinguer, dit-il, la méthode de ce qui n'en est que le procédé. L'intuition est la méthode dont la leçon de choses est une des applications. Cette méthode de l'intuition, combinée avec la méthode socratique, est certainement celle qui convient le mieux aux élèves qui commencent à étudier. Car plus tard évidemment, on devra abandonner les images pour s'adresser plus directement à l'esprit, à l'intelligence des élèves.

Je considère aussi que, sans trop sortir de l'école et de l'endroit où elle est située, on peut facilement trouver matière à de nombreuses leçons de choses, sans qu'il soit pour cela nécessaire d'avoir à sa disposition un musée quelconque.

Le maître en faisant ses leçons de choses sur les divers objets qui se trouvent dans la classe, par exemple, peut aussi bien, pourvu qu'il procède avec art, faire naître chez ses élèves l'esprit d'observation.

Tout est dans tout, disait Jacotot. Cela est vrai, MM. Aussi le maître intelligent saura facilement tirer parti de tout et faire servir à son enseignement les divers éléments qu'il peut avoir sous la main.

Le grand principe, dit-il en terminant, c'est de préparer l'enfant aux luttes de la vie. S'il se trouve dans un centre industriel, son éducation doit être différente de celle que devra recevoir celui qui vit dans un centre agricole.

Et le grand point qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'enseignement, c'est le calcul, le problème à résoudre, problème très complexe dans sa nature et excessivement variable dans son objet, et qui se présente à tous les instants de la vie.

Il est donc nécessaire d'habituer de bonne heure même les enfants à se rendre compte de ce qu'ils font, en les amenant graduellement, au moyen des leçons de choses, à observer ce qui les entoure et à réfléchir sur ce qui se présente à leur esprit.

M. le Président résume la discussion.

Cet enseignement des leçons de choses, dit-il, a provoqué une discussion qui m'a vivement intéressé. Mais comme plusieurs n'ont pu avoir l'occasion d'exprimer leurs pensées sur ce sujet, j'en permettrai la discussion à la prochaine conférence et

alors je tâcherai de tirer les conclusions qui pourront me paraître le plus pratiques.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

Montréal, No 691, rue Saint-André.

Cent dix-septième réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval, tenue le 25 septembre 1897

La séance s'ouvre à 9½ hres A. M. sous la présidence de M. L.-O. Pagé.

Présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'Ecole normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, ptre, assistant-principal ; M. F.-X.-P. Demers, principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal et président de l'Association des instituteurs catholiques de Montréal ; MM. P.-J. Ruel, J.-E. Genest-Labarre, Z. Dubeau, inspecteurs d'écoles ; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'Ecole normale Laval ; MM. N. Lacasse, Jos. Létourneau, J. Ahern, C.-J. Magnan, C. Lefèvre, Erst Magnan, Jules Cloutier, Z. Bergeron, N. Tremblay, J. Donaldson, N. Mercure, W. Noreau, A. Brochu, Al. Filteau, Thé. Thibaudeau, J.-D. Frève ; MM. Blais et Arsenault, maîtres-d'études, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

LA RÉDACTION A L'ÉCOLE PRIMAIRE

M. C.-J. Magnan aborde le sujet de discussion, *La rédaction à l'école primaire*. Voici ce qu'il dit :

« Longtemps on a confondu dans nos écoles primaires l'étude de la langue française avec celle de son orthographe ; dans ces dernières années, on a compris que l'étude de notre langue maternelle est toute autre chose que la connaissance de la manière dont les mots s'écrivent ; que savoir exprimer en français ce qu'on pense de vive voix ou par écrit, sans obscurité, sans ambiguïté pour ceux à qui on s'adresse, constitue surtout l'objet de l'enseignement de la langue maternelle.

Les anciennes méthodes avaient restreint l'étude de la langue à une simple grammaire de mots, qui ne s'occupait que de l'étude des mots, de leur rôle dans le discours, de leurs modifications diverses, de leur orthographe en un mot. C'était réduire l'enseignement du français à la plus étroite et à la plus aride étude des mots, et stériliser cet unique développement intellectuel. Il est reconnu aujourd'hui que pour rendre l'étude de la langue complète et féconde, tant pour le progrès du langage lui-même, qu'au point de vue du développement des facultés, il faut joindre à l'étude des mots les rapports du langage avec la pensée, c'est-à-dire faire marcher de front la grammaire *des idées* et la grammaire *des mots*. Pour arriver à cette réforme, il a fallu remplacer les livres mécaniques qui arrêtent les progrès des élèves et leur inspirent le dégoût de l'étude, par des *exercices de langue* qui, tout en s'occupant de la forme, excitent la pensée, l'imagination et même la conscience des élèves, et rendent l'enseignement agréable et profitable.

C'est à un humble religieux catholique, le P. Girard, que la langue française doit d'être enseignée de nos jours, en France surtout, d'après la méthode dite maternelle, c'est-à-dire d'après une méthode qui s'occupe d'apprendre à l'enfant non seulement à *parler correctement* mais avant tout à *penser correctement et promptement*. La méthode du P. Girard a été utilisée par Larousse, Rafet, Wirth et plus récemment par Larive et Fleury et Claude Auger. Les livres des Frères des écoles chrétiennes, ceux de l'Instruction chrétienne et de Saint-Viateur sont aussi conçus dans ce sens.

Ainsi compris, l'enseignement du français, pour être complet, s'occupe du *vocabulaire*, de la *grammaire*, de la *syntaxe* et de la *rédaction* ou *composition*. La valeur des mots, les rapports qui lient les mots, les règles qui président à l'arrangement des mots dans la phrase, enfin l'art de grouper les idées et de ranger les phrases dans un ordre parfait, voilà donc le quadruple objet de l'étude de la langue maternelle.

La rédaction ne constitue pas un exercice isolé, mais elle fait partie inséparable.

ment de l'enseignement régulier de la langue maternelle. A l'aide des devoirs d'invention, on habitue les élèves à trouver les mots qui expriment des idées à leur portée. C'est ici le temps de cultiver chez les enfants les facultés qui se rapportent à l'association des idées à l'abstraction et à la généralisation. La formation des familles de mots, les contraires, les synonymes et les homonymes, voilà autant d'exercices qui concourent à la formation générale du vocabulaire. Lorsqu'on aura éveillé dans l'esprit de l'enfant un grand nombre d'idées propres au milieu où il vit et qu'il sait rendre chacune de ces idées par un mot convenable, c'est le temps d'aborder la *proposition* : de l'idée au jugement le passage est facile. De la proposition on arrive vite à la phrase puis à rédaction proprement dite.

Les exercices qui conduisent à la rédaction sont variés. D'abord, on exige peu de l'élève : par exemple, faire entrer dans une phrase dont on a omis au mot le terme convenable ; ajouter aux noms contenus dans la lecture, la dictée ou la copie des adjectifs convenables ; un verbe est donné, lui ajouter un sujet et un attribut ou un complément. Un peu plus tard, poser une série de petites questions sur un sujet donné auquel les élèves doivent répondre oralement, d'abord, puis par écrit ; les rédactions d'après image plaisent aussi beaucoup aux enfants ; une lecture est faite en classe, le maître écrit sur le tableau, sous forme de canevas, les idées principales du morceau ainsi lu, et les élèves rédigent un devoir d'après le plan donné. Plusieurs autres procédés servent également à habituer l'élève à exprimer oralement et par écrit les idées qu'il veut communiquer aux autres. Cette culture de l'idée n'empêche pas l'étude de l'orthographe qui est rendue plus facile en suivant une telle méthode."

M. F.-X.-P. Demers, appelé à dire quelques mots sur ce sujet, partage pleinement les idées émises par M. Magnan. Il serait, dit-il, à souhaiter que ce système de rédaction fût adopté par les autorités scolaires et mis en pratique dans toutes les écoles publiques. M. Demers manifeste en même temps le désir de voir les deux conférences

des instituteurs catholiques de la province s'occuper de la revision du programme de l'enseignement primaire.

Alors, comme le fait remarquer M. Ahern, il faut, d'après ce mode de rédaction à l'école primaire, que le maître enseigne ; or les neuf-dixièmes des instituteurs et des institutrices n'enseignent pas ; mais c'est le livre (text book) qui enseigne... On devrait suivre en cela l'exemple de nos confrères des Etats-Unis qui ne mettent aucune grammaire entre les mains des élèves avant l'âge de 8 ou 10 ans, et quand les enfants quittent l'école, ils sont capables d'écrire une bonne lettre d'affaire.

M. Lefèvre n'a qu'un mot à dire à ce sujet : Tant qu'on n'aura pas réussi, dit-il, à mettre dans la tête de tous ceux qui préparent les futurs maîtres que ces idées sont les seules à cultiver aujourd'hui, nous n'arriverons à aucun résultat satisfaisant ; et, il espère que le " Bureau Central " y verra de près.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES

M. C.-J. Magnan parle ensuite du projet d'une Association générale des instituteurs catholiques de la province de Québec. Il y a quelques années, dit-il, cette idée fut émise, par moi, devant l'Association de Québec. Les confrères de Montréal souscrivirent de suite à ce projet, et des pourparlers à ce sujet eurent lieu entre les deux associations. Il est temps aujourd'hui de mettre ce dessein à exécution. L'occasion ne saurait être plus favorable. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous, aujourd'hui, le digne président de la conférence sœur de Montréal. Il est même venu dans l'intérêt de la cause que j'ai l'honneur de plaider en ce moment. Voici un plan que je soumets à la sérieuse attention de mes confrères catholiques de la province de Québec :

" NOM DE L'ASSOCIATION

" Dans l'intérêt du corps enseignant et de l'instruction primaire, il est désirable que les deux associations d'instituteurs catholiques établies depuis de longues années, l'une à Québec et l'autre à Montréal, se fondent en une seule sous le nom

d'Association générale des instituteurs catholiques de la province de Québec.

Les deux associations actuelles devant conserver leur existence sous le titre de Sections de l'Association générale. Chaque section gardant les privilèges propres aux besoins de chaque circonscriptions, respectivement.

BUT

1^o Améliorer la profession de l'instituteur par l'étude de la pédagogie et de la méthodologie.

2^o Améliorer le sort de l'instituteur au point de vue matériel.

3^o Augmenter le prestige de l'enseignement confessionnel.

MOYENS POUR ATTEINDRE CE TRIPLE BUT

Réunir en une seule les deux associations des instituteurs catholiques.

Pour cela, former un comité conjoint composé d'un certain nombre d'instituteurs de Québec et de Montréal, qui sera chargé de rédiger une constitution conforme au but de l'Association générale.

Inaugurer la nouvelle association au mois de mai prochain par un grand congrès pédagogique de tous les instituteurs catholiques de la province de Québec.

Obtenir du gouvernement une subvention suffisante pour payer les frais de voyage des membres du corps enseignant qui assisteront aux réunions de l'Association et des Sections.

L'Association générale tiendra ses réunions une fois l'année durant les vacances, alternativement à Québec et à Montréal. Les Sections auront des séances deux fois l'année, en septembre et en janvier. Rapport sera fait à l'Association générale des travaux présentés à chaque Section."

Après une longue discussion à laquelle prennent part M. le Principal de l'École normale, MM. Demers, Magnan, Ahern, Lefèvre, J.-B. Cloutier, N. Tremblay, il est proposé par M. C.-J. Magnan et appuyé par M. J. Ahern, que le projet ci-dessus exposé, soit adopté. Et le projet d'une Association générale est alors adopté à l'unanimité.

Puis un comité composé de M. L.-O. Pagé, président, et de MM. C.-J. Magnan,

J. Ahern, N. Tremblay et L. Bergeron est immédiatement formé, avec pouvoir de fonder, de concert avec un comité identique qui sera créé par l'Association des instituteurs catholiques de Montréal, une Association des instituteurs catholiques de la province de Québec.

LA QUESTION DU DESSIN

Proposé par M. J. Ahern, secondé par M. C.-J. Magnan—" que cette conférence, reconnaissant d'une part l'importance et l'utilité du dessin, et constatant d'autre part la faiblesse et la stérilité quasi générales de l'enseignement de cette science dans nos écoles, exprime l'espoir que les autorités prendront les mesures nécessaires pour le réorganiser."

Il est résolu qu'à cette fin un comité composé de MM. L.-O. Pagé, Jules Cloutier, C. Lefèvre, J.-D. Frève, du proposeur et du secondeur soit nommé par cette Association afin de préparer une requête basée sur cette résolution, laquelle requête devra être adressée à qui de droit.

Sur motion de M. Jos. Létourneau, appuyé par M. N. Lacasse, il est résolu : " Que cette Association a vu avec un vif plaisir le choix de M. L.-O. Pagé, son digne président, par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à la charge d'inspecteur d'écoles pour le comté de Pontiac.

Que M. Pagé, après les brillants succès remportés dans l'enseignement à Charlebourg et à Lotbinière, saura faire honneur à sa nouvelle position, et rendra des services importants comme inspecteur d'écoles. Et cette Association lui offre ses plus sincères félicitations et les meilleurs souhaits de bonheur."

A la prochaine réunion, M. N. Lacasse donnera une conférence sur l'enseignement du latin d'après une méthode toute spéciale.

La séance s'ajourne au dernier samedi de janvier prochain.

J.-D. FRÈVE,
Secrétaire.

PARTIE PRATIQUE

Langue française

COURS ÉLÉMENTAIRE

I.—Exercices de grammaire

1^o Copier l'exercice suivant sur trois colonnes, en mettant dans la première les mots ayant un **E muet**, dans la seconde les mots ayant un **E fermé**, et dans la troisième les mots ayant un **E ouvert**.

Lâche. Rebelle. Aloès. Crotté. Ouverture. Cyprès. Syllabe. Botté. Officier. Prêt. Fossé. Cheval. Hérisson. Habité. Hésitation. Procès. Profès. Professeur. Poélon. Apprêt. Retraite. Allumettes.

2^o Copier l'exercice suivant en indiquant après chaque mot si ce mot commence par une **H muette** ou une **H aspirée**.

L'hirondelle (*h muette*). Le hérisson (*h aspirée*). Le hibou. L'hôtel. L'habitation. Le houblon. Hauteur. Humanité. Héritage. Hareng. Hameçon. Héroïsme. Houille. Honneur. Hésitation. Haine. Hasard. Hutte. Houx.

3^o Copier l'exercice suivant en soulignant les mots contenant une voyelle longue.

Le gîte du lapin. Les apprêts de la noce. L'apôtre des paysans. Le bûche de bois. Le bûcher du marchand. La note de ce protêt. La flûte du berger. La hutte du cantonnier. La culbute d'un maladroit. La fête du village. L'âge de ce garçon.

II.—Dictées et exercices de grammaire

La bête de proie.—La piété de la mère de famille.—La royauté de saint Louis.—L'analyse utile à l'enfant.—Un mot à deux syllabes.—La chanson du paysan.—Un noyau de cerise.—Le *doyen* des généraux.—Le vernis brillant de cette chaise.—La plainte du vigneron.—Le *cylindre* de la machine.

EXPLICATIONS DE MOTS.—*Bête de proie*: animal qui s'empare par force de ce qui lui sert de nourriture; se dit par opposition aux bêtes ou animaux domestiques.—*Doyen*: c'est le plus âgé, le plus ancien de

ceux qui composent une société quelconque.—*Cylindre*: c'est un rouleau qui peut être employé à divers usages, selon la machine dont il fait partie.

EXERCICES.—Faire une liste des mots ayant un *e* fermé, et une autre de ceux ayant un *e* ouvert. Indiquer: 1^o les mots où l'*y* est employé pour un seul *i*; 2^o les mots où il est employé pour deux *i*.

La serviette de Marie.—Les livres de l'enfant.—La classe du village.—L'école du hameau.—La blouse et le pantalon de petit Jean.—La blancheur du ciel.—La grandeur et la sainteté de Dieu.—Le bonheur et la gloire des anges.—La bonne mère de Berthe ma cousine.—La toile de la tente des soldats.—La tante de Lucien est malade.

EXERCICES.—Souligner tous les noms contenus dans cette dictée.—Dresser une liste des noms communs.—Relever et transcrire tous les noms ayant plus de trois syllabes.—Indiquer la différence d'orthographe et de signification de *tente* et *tante*.

III.—Exercices d'élocution et d'invention.

1^o Trouver et écrire à la suite de chacune des phrases suivantes contenant une voyelle brève, une autre phrase contenant une voyelle longue.

Entendez-vous la *trompette* du régiment.

Écoutez le bruit de la *tempête*.

Ce livre est le *nôtre*.

Voici notre *livre*.

Ce soldat joue de la *flûte*.

Ce soldat a fait une *culbute*.

2^o Composer trois phrases contenant chacune un nom propre et un nom commun.

Marthe est une petite bergère.

Voici la cousine de Jules.

Le Canada est un beau pays.

3^o Votre cousin, qui habite la ville, dit qu'il marche dans de belles *rues*; Georges, le fils du notaire du canton, s'amuse sur la *route* du bourg; et vous, vous vous promenez dans les *chemins* du village. Indiquez la différence qu'il y a entre une rue, une route et un chemin?

4^o Votre petit frère a eu le mal de dents. Sa souffrance. Dites ce que vous savez sur les dents.

Développement.

Hier, mon petit frère Paul a eu un grand mal de dents ; il souffrait beaucoup et poussait de grands cris : rien ne pouvait le consoler. Il voulait faire arracher toutes ses dents. Maman n'a pas voulu, naturellement : les dents sont trop nécessaires ; elles nous servent à manger ; sans elles nous ne pourrions pas écraser la nourriture, ni la digérer. L'homme a trente-deux dents : les unes sont les incisives, les autres, les canines, et les autres les molaires.

COURS MODÈLE

Dictée et grammaire

LES FAUVETTES

La nombreuse famille des fauvettes est, *sans contredit*, celle dont les oiseaux possèdent une *livrée* aux couleurs les plus vives et les plus variées ; l'élégance de leurs formes, ainsi que la vivacité de leurs mouvements, fait de ces timides habitants des bois, un des groupes d'oiseaux les plus agréables. Toujours *cachées* sous le feuillage *qui les dérobo à nos regards*, les fauvettes nous *décèlent* leur présence par leurs *chants sonores* et mélodieux qui nous captivent sans cesse. Elles ont des habitudes diverses : ainsi les unes vivent solitaires, s'enfoncent dans les forêts, tandis que d'autres préfèrent nos bosquets, la lisière des bois ; plusieurs *même* se plaisent dans nos jardins et dans nos vergers. *Leur séjour* au milieu de nous ne dure que pendant la belle saison. *Leur genre* de nourriture consiste en insectes et *larves* de toutes sortes, qu'elles trouvent sur les arbres, dans les buissons, dans l'herbe et quelquefois à terre. Elles placent leurs *nids*, qui sont d'un travail admirable, dans les grands

arbres, les arbrisseaux, *et quelquefois à terre* ; ils sont faits d'herbes, de feuilles sèches, de petites racines et de filaments cotonneux ; un bon nombre les *tapissent* à l'intérieur de *crins* d'animaux.

C.-E. DIONNE.

(Les oiseaux du Canada.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Sans contredit* : remplacez cette expression par une autre : *certainement*.—*livrée* : habits distinctifs des domestiques, ici il s'agit du *plumage*.—*de leurs formes* : il ne s'agit pas ici de la forme générale des oiseaux, mais des traits de chaque partie : la tête, les ailes, la queue, etc.—*cachées* : ce mot est un complément de *fauvettes* sujet de la phrase.—*qui les dérobo à nos regards* : à quoi sert ce membre de phrase ? Complément de *feuillage*.—*décèlent* : verbe *décéler* signifie *décacher*, comme *célér* signifie *cacher*, l'accent aigu se change en accent grave devant une syllabe muette : nous *décélon*s, je *décèle*. Ne pas confondre avec *déseller*, ôter la *selle* d'un cheval.—*leurs chants sonores...* : le pluriel est exigé ici parce qu'il s'agit de *plusieurs sortes* de fauvettes.—*même* : adverbe, on peut le remplacer par *aussi*.—*Leur séjour...leur genre* : au singulier : s'il n'y avait qu'une fauvette on ne dirait pas *ses séjours*, *ses genres*, mais *son séjour*, *son genre*.—*larves* : les vers produits par l'éclosion des œufs des insectes ; les vers des fruits sont des larves de mouches, les chenilles sont des larves de papillons.—*leurs nids*, même raison que pour *leurs chants sonores*.—*et quelquefois à terre* : cette expression se trouve déjà à la fin de la phrase précédente ; l'auteur manque ici de variété. *Quelquefois* signifie *parfois* ; *quelques fois* signifie *plusieurs fois*.—*tapissent* : quel est le sujet ? il est sous-entendu, c'est le complément déterminatif de *nombre* : un bon nombre de *fauvettes*.—*crins* : le pluriel parce que les oiseaux ne ramassent pas *du crin*, mais *les crins un à un*.

H. N.

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

EXERCICES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous donnons maintenant un nombre considérable de Balances de Vérification. Au moyen de chaque balance les élèves établiront deux états : un de l'Actif et du Passif, l'autre des Profits et Pertes. Si les élèves ont bien compris les leçons déjà données, ils seront capables de faire ces états sans le secours du maître.

Dr *Balance de Vérification (No 5)* **Cr**

DIFFÉRENCES.	TOTAUX.	DÉSIGNATION.	TOTAUX.	DIFFÉRENCES.
		<i>Nom de l'élève.</i>	1800	1800
500	2000	Bois.	1500	
1951	3575	Caisse.	1624	
	457	Ed. Mule.	1160	703
113	428	P. Thomas.	315	
	1700	Charbon.	1900	200
234	747	H. Louis.	513	
	374	Charbon de bois.	480	106
	178	J. Gabriel.	203	25
	286	A. Hébert.	398	112
	30	Art. Léonard.	30	
148	148	Frais généraux.		
2946	9923		9923	2946

Etat de l'Actif et du Passif

(Les élèves doivent établir cet état sans le secours du maître)

ACTIF			
Caisse.....	1951		
P. Thomas.....	113		
H. Louis.....	234		2298
PASSIF			
Ed. Mule.....	703		
J. Gabriel.....	25		
A. Hébert.....	112		840
Capital actuel.....			1458
Capital en commençant.....			1800
Perte nette.....			342

Etat des Profits et Pertes

PROFITS			
Charbon.....	200		
Charbon de bois.....	106		306
PERTES			
Bois.....	500		
Frais généraux.....	148		648
			342
			1800
			1458

QUESTIONNAIRE.—*Les deux états précédents accusent une perte.*—**1.** Comment trouve-t-on la somme de la **perte** quand il y en a une ? R. Quand il y a une perte, la somme de cette perte se trouve : 1° En soustrayant le **Capital actuel** du **Capital en commençant** ; 2° ou en soustrayant le total des **Gains** du total des **Pertes.**—**2.** Quand le résultat final est une **perte**, comment trouve-t-on le **Capital actuel** ? R. Quand le résultat final est une **perte**, on trouve le Capital actuel : 1° De la manière ordinaire en soustrayant la somme du Passif de la somme de l'Actif ; 2° ou en soustrayant la **perte** du Capital en commençant.

*Dr**Balance de Vérification (No 6)**Cr*

DIFFÉRENCES.	TOTAUX.	DÉSIGNATION.	TOTAUX.	DIFFÉRENCES.
		<i>Nom de l'élève.</i>	750	750
822	1245	Caisse.	423	
	256	R. Henri.	318	62
	75	L. Jackson.	75	
361	792	Blé.	431	
	574	E. Warren.	935	361
	761	Mais.	961	200
216	489	Geo. Laurence.	273	
	500	Avoine.	565	65
	430	Th. Joseph.	630	200
160	240	N. Bureau	80	
79	79	Frais généraux.		
1638	5441		5441	1638

J. AHERN.

A TRAVERS LES BEAUX-ARTS

SIMPLES NOTIONS

(Tous droits strictement réservés)

II

ARCHITECTURE GRECQUE (suite.)

Le deuxième *ordre* de l'architecture grecque, nous l'avons vu précédemment, c'est l'ordre *ionique*. La colonne ionique—car ce sont les colonnes surtout qui distinguent les ordres d'architecture—diffère par le chapiteau (1) de la colonne dorique. Près de son sommet, les cannelures s'arrêtent et la colonne s'élargit pour former deux enroulements, assez semblables à la spirale d'une coquille d'escargot. C'est sur ces deux *volutes* que repose la toiture du monument.

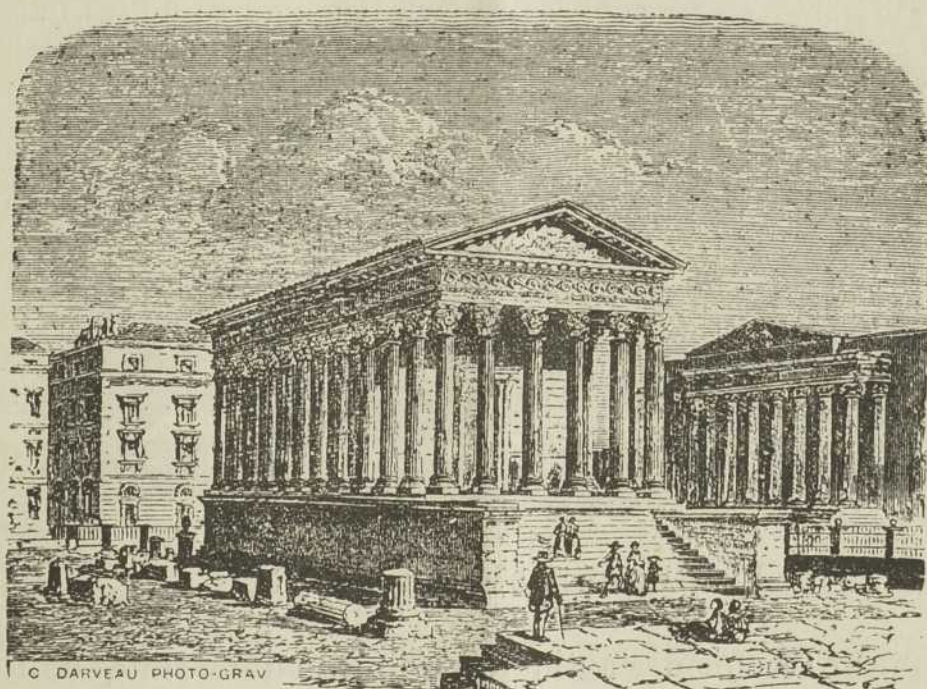


LE TEMPLE DE LA VICTOIRE

(1) *Chapiteau* : partie qui fait saillie au-dessus d'un fût de colonne, de pilastre.

La gravure ci-dessus représente un petit temple que les Athéniens avaient consacré à la *Victoire*. Huit colonnes ioniques, quatre en avant, quatre en arrière, portent un fronton triangulaire orné d'une frise dont les sculptures rappellent les victoires des Athéniens. L'ensemble de l'édifice nous frappe par un air d'élégance simple, de grande distinction. Un plus grand luxe d'ornements eut été déplacé dans un temple dédié à la guerre. Le temple de la *Victoire* est un chef-d'œuvre de l'ordre *ionique*.

L'ordre *corinthien*, le plus gracieux des trois ordres grecs, réalise le véritable type de l'art grec. Le chapiteau corinthien ne ressemble en rien au chapiteau ionique. Chacune des cannelures (1) se termine en une feuille recourbée, comme celles des roseaux. Et de ce bouquet, dit un auteur fort compétent en la matière, s'élançait une gerbe de feuilles d'une autre sorte, dentelées et gracieusement enroulées ; ce sont des feuilles d'*acanthé*. Chacune d'elle est séparée de sa voisine par une fleur. Enfin, de la gerbe d'*acanthé* montent des volutes (2) gracieuses, séparées par des fleurs, et sur lesquelles repose la corniche du toit.



LA MAISON CARRÉE, A NIMES

Bien que ce temple ait été bâti par les Romains, nous n'hésitons pas à le classer parmi les chefs-d'œuvre de l'architecture grecque. Il appartient à l'ordre *corinthien* le plus riche. La *Maison carrée* est rectangulaire, elle n'a que 90 pieds de long sur 45 de large. Une ravissante colonnade de l'ordre corinthien règne tout à l'entour. Une frise sculptée fait le tour de l'édifice : elle est formée d'enroulements et de feuillage enlacés, d'une grande délicatesse d'exécution et d'une grâce merveilleuse. Mais la vraie merveille du monument, c'est l'harmonie parfaite des proportions.

(1) *Cannelure* : rainure creusée du haut en bas le long d'une colonne.

(2) *Volute* : ornement de chapiteau fait en spirale.

III

ARCHITECTURE ROMAINE

Les Romains, après la conquête de la Grèce, s'adonnèrent aux arts. Les Grecs furent leurs premiers maîtres. Mais avec le temps ils créèrent un art propre au caractère de la race romaine. Cet art, dans son ensemble, n'offre pas cette beauté si simple et cette grandeur si harmonieuse que l'on admire dans les œuvres grecques. La force, la splendeur et la richesse dominent dans l'art romain.

Les principaux chefs-d'œuvre de l'architecture romaine sont : le *Panthéon d'Agrippa*, le *Colisée*, l'*Arc de Titus*, la *Colonne Trajane*, etc. Tous ces monuments sont à Rome.



LE PANTHÉON D'AGRIPPA, A ROME

Ce monument est une des antiquités les plus intéressantes de Rome. Le Panthéon servait jadis au culte de tous les dieux ; depuis de nombreuses années, il a été transformé en église catholique.

L'*unité* du monument résulte de la simplicité des lignes principales empruntées à l'art grec. La *variété* provient de l'emploi de la ligne courbe qui engendre l'arc, la voûte et le dôme.

L'*impression de grandeur* naît de la masse et des dimensions extraordinaires de l'édifice. Les Romains ont emprunté aux Grecs toutes les ressources de leur art, et ils y ont ajouté toutes les modifications résultant de l'emploi de la ligne et de la surface courbe. Les édifices romains n'ont pas la simplicité du style grec, mais ils sont d'une solidité à toute épreuve.

(à suivre)

C.-J. MAGNAN.

Bibliographie

DU GESTE ARTISTIQUE.—*Guide de l'Orateur*, orné de 300 gravures, par Harmant-Dammien, ex-artiste dramatique, professeur d'Eloquence parlée au collège Stanislas, à Paris, chez les révérends Pères Jésuites et à la Société Philotechnique.—Abbeville, France, C. Paillart, imprimeur-éditeur.

Prix : 4 francs et 50 centimes (90 cts.), franco de port.

Le livre que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs a reçu la haute approbation de M. l'abbé Branchereau, V. G., et Supérieur du Grand-Séminaire d'Orléans, du P. Ollivier, prédicateur illustre de l'ordre de Saint-Dominique, et de plusieurs autres personnages. L'œuvre de M. Harmant-Dammien vient à son heure. Aujourd'hui, en effet, plus que jamais la parole publique est en honneur ; plus que jamais aussi on sent la nécessité de la rendre d'une manière irréprochable.

Du geste artistique traite le principal élément de l'action oratoire, le geste, c'est-à-dire la pose et l'attitude du corps, le jeu de la physionomie, le mouvement des bras et surtout de la main.

Nous recommandons ce beau livre à nos compatriotes. Il rendra de grands services dans nos collèges, nos couvents et même dans nos écoles primaires.

M. Chaperon, libraire, rue de la Fabrique, qui est en relations avec la maison Paillart, d'Abbeville, se chargera volontiers des commandes qui lui seront confiées.

C.-J. M.

“ L'Union Franco-Canadienne ”

L'Union se compose de deux sections tout à fait distinctes : la section des hommes et celle des femmes. Pour pouvoir faire partie de cette société, “ il faut professer la religion catholique romaine et n'appartenir, sans dispense de l'Ordinaire, à aucune société défendue par l'Eglise, et parler la langue française.”

Voici maintenant les avantages que l'Union Franco-Canadienne offre à ses membres :

1^o *Caisse des malades*.—Moyennant une contribution mensuelle de 50 centins, chaque membre s'assure d'un secours de cinq piastres par semaine, pendant tout le temps qu'il sera malade, telle période ne devant pas excéder quinze semaines par année, et de plus, à sa mort, la société paie à sa famille la somme de cinquante piastres.

2^o *Caisse de dotation*.—Ceux qui font partie de la classe des malades ont le droit d'appartenir à une autre caisse, dite *Caisse de dotation*. En versant quelques centins de plus chaque mois, le membre qui appartient à la Caisse des malades assure sa famille, après son décès, d'une indemnité de \$250, \$500 ou \$1000, selon le montant qu'il aura versé mensuellement. Ainsi, une personne qui entrerait dans l'Union Franco-Canadienne à l'âge de 25 ans aurait à payer 50 cts pour la Caisse des malades et une somme additionnelle de 19 cts si son certificat de dotation est de \$250, de 37 cts, s'il est de \$500 et 74 s'il est de \$1000. Voici donc que pour s'assurer des secours efficaces en cas de maladie et laisser, à sa mort, un millier de piastres, cette personne n'a qu'à verser chaque mois la minime somme de \$1.24.

Au point de vue social, l'Union Franco-canadienne est appelée à faire beaucoup de bien parmi nos nationaux. Nous recommandons cette belle société, qui est organisée sur des bases légales et solides, à tous les amis de la cause canadienne-française.

Le bureau central de cette société est au No 73, rue St-Jacques, Montréal.

Pédagogie

Il nous reste encore un certain nombre d'exemplaires de notre *Supplément pédagogique*. Ce travail contient un *Cours abrégé de pédagogie* qui peut être utile aux instituteurs et aux institutrices et à ceux qui se préparent aux examens d'un brevet de capacité.

Prix : cartonné, \$2.25 la douzaine, envoi franco par la poste, et 25cts l'unité, pas de timbres. Adressez les demandes à C.-J. Magnan, 150, rue St-Olivier.

J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS

177 RUE ST-JOSEPH & 36 RUE ST-PIERRE.

Nous avons toujours en mains des fournitures scolaires, livres classiques, etc. Liste de prix envoyée sur demande; comme toujours nos prix sont des plus bas. Nous avons aussi 5000 volumes de récompense provenant du fonds de banqueroute de la maison **Forgues & Wiseman**, à vendre à très bas prix.

CONDITIONS TRES FACILES

1500 Cartes géographiques montées, à vendre à *50 centins* dans la piastre.

LIVRES CLASSIQUES

DE

J. - B. CLOUTIER,

Approuvés par le Conseil de l'Instruction publique :

Grammaire française, Devoirs grammaticaux, Syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Méthode de lecture rationnelle en dix tableaux.

MAISON FONDEE
EN 1865.

G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDEE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernies. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G. - A. LAFRANCE, Relieur,
Téléphone 305. 109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.